

Index AI : PRE01/113/2013  
11 March 2013

## **Paraguay. Les autorités doivent s'attaquer à certains problèmes majeurs en rapport avec les droits humains**

Les autorités paraguayennes doivent prendre des mesures concrètes afin de résoudre les difficultés rencontrées par le pays sur le terrain des droits humains, écrit Amnesty International dans une synthèse rédigée en prévision de l'évaluation du rapport périodique de l'État paraguayen par le Comité des droits de l'homme des Nations unies à Genève les lundi 11 mars et mardi 12 mars. La situation relative aux droits des peuples autochtones est tout particulièrement préoccupante.

Amnesty International déplore qu'il n'existe aucun véritable mécanisme de traitement des revendications foncières des peuples autochtones et que les décisions rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'homme ordonnant la restitution de leurs terres ancestrales à trois communautés autochtones n'aient pas été pleinement appliquées. Privées d'accès à leurs terres, ces communautés voient leur survie compromise.

« Nous avons pris note des avancées obtenues récemment dans le cas de la communauté yakye axa afin qu'elle puisse retourner sur ses terres. Les familles sawhoyamaxas et xákmoks káseks touchées continuent cependant à vivre dans des conditions déplorables et à subir des restrictions des droits fondamentaux en raison du non-respect par l'État des exigences de la Cour », a déclaré Maria José Eva, chercheuse à Amnesty International.

Amnesty International s'inquiète par ailleurs du tour actuellement pris par la procédure judiciaire visant à faire la lumière sur l'homicide de 11 paysans et six policiers dans le contexte d'une expulsion violente à Curuguaty, dans le nord-est du pays, en juin 2012.

Pour l'instant, plusieurs paysans sont accusés d'avoir tué les policiers. Les autorités judiciaires ont cependant rejeté sans aucune explication valable les plaintes selon lesquelles la police avait recouru à une force disproportionnée et à des armes à feu pendant l'expulsion.

« Neuf mois après les faits, certains aspects de la procédure judiciaire amènent à se demander si l'enquête est suffisamment indépendante et impartiale pour que les auteurs de ces homicides – policiers comme paysans – soient traduits en justice dans le respect de toutes les garanties prévues par la loi », a souligné María José Eva.

La synthèse d'Amnesty International fait également référence à l'absence de loi spécifique permettant de prévenir et de sanctionner toutes les formes de discrimination. Elle décrit en outre les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes filles lorsqu'elles cherchent à faire respecter l'ensemble de leurs droits sexuels et reproductifs.

### **Informations générales**

Une délégation d'Amnesty International se trouve à Genève pour assister à l'évaluation, par le Comité des

droits de l'homme des Nations unies, du rapport périodique soumis par le Paraguay.

Le document intitulé *Paraguay: Submission to the United Nations Human Rights Committee for the 107th Session of the Human Rights Committee (11-28 March 2013)* contient un résumé des préoccupations d'Amnesty International en ce qui concerne les droits humains dans ce pays ; il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR45/001/2013/en>

La situation de la communauté sawhoyamaxa illustre les difficiles conditions de vie et les violations des droits que subissent les communautés autochtones au Paraguay. Depuis une vingtaine d'années, plus de 90 familles issues de cette communauté, qui appartient à l'ethnie enxet, sont contraintes de vivre dans un camp situé au bord d'une route très passante tandis qu'elles luttent pour obtenir la restitution de leurs terres ancestrales. En décembre dernier, Amnesty International a produit une vidéo dans laquelle les Sawhoyamaxas fournissent des précisions sur leur lutte et sur la manière dont ils vivent. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=P09v4t49Fo>